



Institut National du Sport  
de l'Expertise et de la Performance  
11 Avenue Du Tremblay 75012  
PARIS

N° agrément préfectoral : 11 75 P0082 75  
N° SIRET : 130 010 804 00016 N°  
RNCP : RNCP4911

Responsable formation : Frederic SADYS - 01 41 74 45 17  
Secrétariat formation : Julia DAYAN - 01 41 74 43 71

DEVIS FRAIS DE FORMATION\*\* DANS LE CAS D'UN FINANCEMENT  
PROFESSIONNEL (club, fédération etc...)

Intitulé de la formation : **DESJEPS Performance Sportive** Diplôme  
d'État Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du  
Sport- spécialité "performance sportive" Niveau II

Volume total de la formation (avant le positionnement réalisé à l'entrée en formation) : **1200 heures de septembre 2026 à juin 2027** **Sous réserve de validation par l'INSEP de votre entrée en formation**

**1. Nombre d'heures de la formation en centre et en formation ouverte à distance : 700 heures**

**2. \*Coûts de la formation (organisme non assujetti à la TVA).**

- 2.1 Frais de dossiers (tous stagiaires) : 260,00 €
- 2.2 Frais pédagogiques « Standards » : 10 500,00 €
- 2.3 Frais pédagogiques « Forfait sportif en pôle France INSEP » : 830,00€

	Module Développement	Module Entraînement	Module Formation	Module Spécifique (Fédération)
Présentiel	72 heures	120 heures	48 heures	120 heures
Accompagnement				50 heures
Parcours FOAD	60 heures	200 heures	30 heures	
Total heures	132 heures	320 heures	78 heures	170 heures
Total	1 980 €	4 800 €	1 170 €	2 550 €

**3. Formation en situation professionnelle**

**500 heures de stage professionnel** selon les textes réglementaires et les besoins de l'employeur

**4. Descriptif de la formation**

**L'objectif** : préparation au métier d'Entraîneur.

**Les compétences professionnelles attendues** : Préparer le projet stratégique de performance dans un champ disciplinaire. Piloter un système d'entraînement. Diriger le projet sportif. Évaluer le système d'entraînement. Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

\*Les tarifs peuvent être modifiés par vote du CA.

Chef du Pôle Formation  
Christophe MANIN